

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 14 septembre 2021

CP2021_09_6
id. 5888

Le 14 septembre 2021, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.

*Nombres de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 7*

Sont présents :

M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, M. CROS, M. DEPRINCE, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme SARDEING, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

Mme SINOPOLI (pouvoir à Mme SARDEING)

Sont absents :

M. ALBUGUES, M. DESCAZEAX

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifié par la loi n° 2021-699 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire, la commission permanente peut valablement délibérer.

DÉLIBÉRATION

**FOURNITURE DE SERVICES DE COLLECTE
À TRÈS HAUT DÉBIT ET SERVICES DE SÉCURITÉ ASSOCIÉS
THD'OC 2022-2026**

Le réseau à très haut débit de la région Occitanie THD'Oc a succédé au cours du dernier trimestre 2017 aux réseaux ASTER6 en Midi-Pyrénées et R3LR7 en Languedoc-Roussillon.

Le Département a intégré THD'OC pour favoriser les usages du numérique dans les collèges et améliorer les performances du réseau de télécommunications qui interconnecte les bâtiments départementaux (délibération de la commission permanente du 2 mai 2017 - « Groupement de commande pour la fourniture de services de collecte à très haut débit »).

Une nouvelle convention constitutive de groupement de commande pour la « Fourniture de services de collecte à très haut débit, services connexes et matériels associés – THD'Oc 2022-2026 » a été signée pour le Département le 25 février 2021 et fait aujourd'hui l'objet d'un premier avenant « d'une part pour rectifier des erreurs matérielles, d'autre part, pour adapter le périmètre de la convention de groupement de commande aux besoins de chaque membre ».

De cet avenant découle une deuxième version de la convention constitutive de groupement de commande pour la « Fourniture de services de collecte à Très Haut Débit, services connexes et matériels associés – THD'Oc 2022-2026 ».

C'est pourquoi il est proposé aux membres de la commission permanente d'examiner, en annexe, le premier avenant à la convention constitutive de groupement de commande pour la « fourniture de services de collecte à très haut débit, services connexes et matériels associés – THD'Oc 2022-2026 » ainsi que la deuxième version de la convention constitutive de groupement de commande pour la « fourniture de services de collecte à très haut débit, services connexes et matériels associés – THD'Oc 2022-2026 » qui en découle.

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la convention constitutive de groupement de commande pour la « fourniture de services de collecte à très haut débit, services connexes et matériels associés – THD'Oc 2022-2026 » signée par le Département de Tarn-et-Garonne le 25 février 2021,

Considérant l'enjeu des usages du numérique dans les collèges,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées, l'avenant n° 1 à la convention constitutive de groupement de commande pour la « fourniture de services de collecte à très haut débit, services connexes et matériels associés – THD'Oc 2022-2026 » et en conséquence la deuxième version de la convention constitutive de groupement de commande à conclure avec la Région Occitanie et les autres partenaires impliqués dans le projet ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, tous les documents afférents.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL